

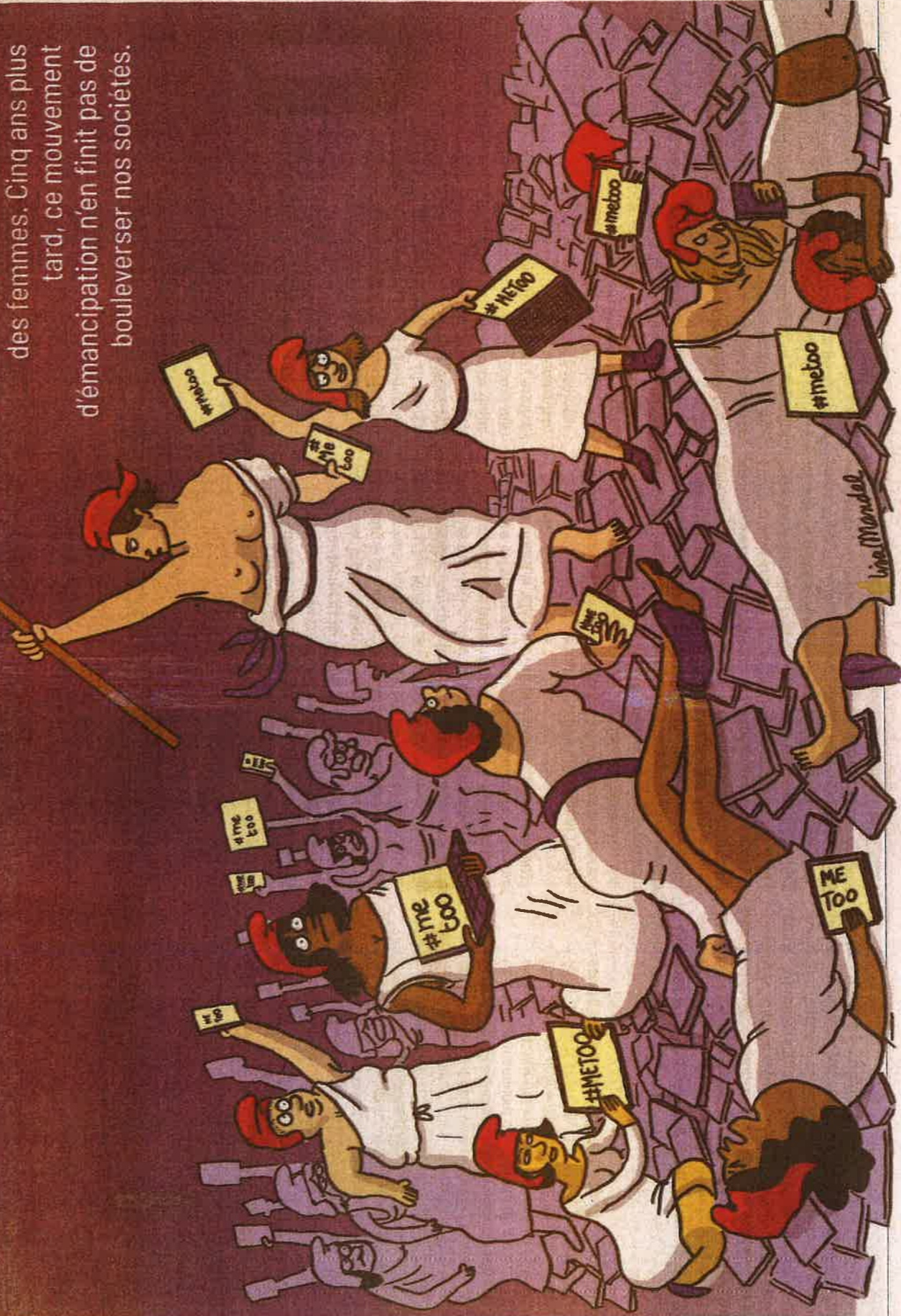
# L'Humanité

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURÈS

## La révolution #METOO

### NUMÉRO SPÉCIAL

Le 5 octobre 2017, l'affaire Weinstein déclençait une libération inédite de la parole des femmes. Cinq ans plus tard, ce mouvement d'émancipation n'en finit pas de bouleverser nos sociétés.



# EN CINQ ANS, LA VAGUE #METOO A CHANGÉ LE MONDE

**SEXISME** Fin 2017, l'affaire Weinstein déclençait une libération massive de la parole des femmes victimes de violences sexuelles. Mais, en France, faute de volonté politique, la réponse judiciaire n'est toujours pas à la hauteur de cette révolution.

**U**ne vague, une révolution, un séisme, une déflagration... Le mouvement, né en octobre 2017, des révélations sur le comportement de prédateur sexuel du producteur hollywoodien Harvey Weinstein, a été affublé de bien des qualificatifs. Tous décrivent l'onde de choc massive qu'a constituée cette affaire, à l'origine d'une libération de la parole inédite et (quasi) planétaire des femmes victimes de violences sexuelles, symbolisée par le mot-dièse #MeToo. Qu'en reste-t-il, cinq ans après, en France singulièrement, où un autre mot-clé a été lancé au même moment, #BalanceTonPorc, par la journaliste Sandra Muller ? Les femmes se sentent-elles plus légitimes à dénoncer harcèlement, agressions ou viols ? Et surtout, cette parole est-elle mieux prise en compte par la police et la justice ? Plus largement, l'égalité femmes-hommes, instituée en « grande cause » du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, et la lutte contre les violences ont-elles connu des avancées à la hauteur de la déflagration d'octobre 2017 ?

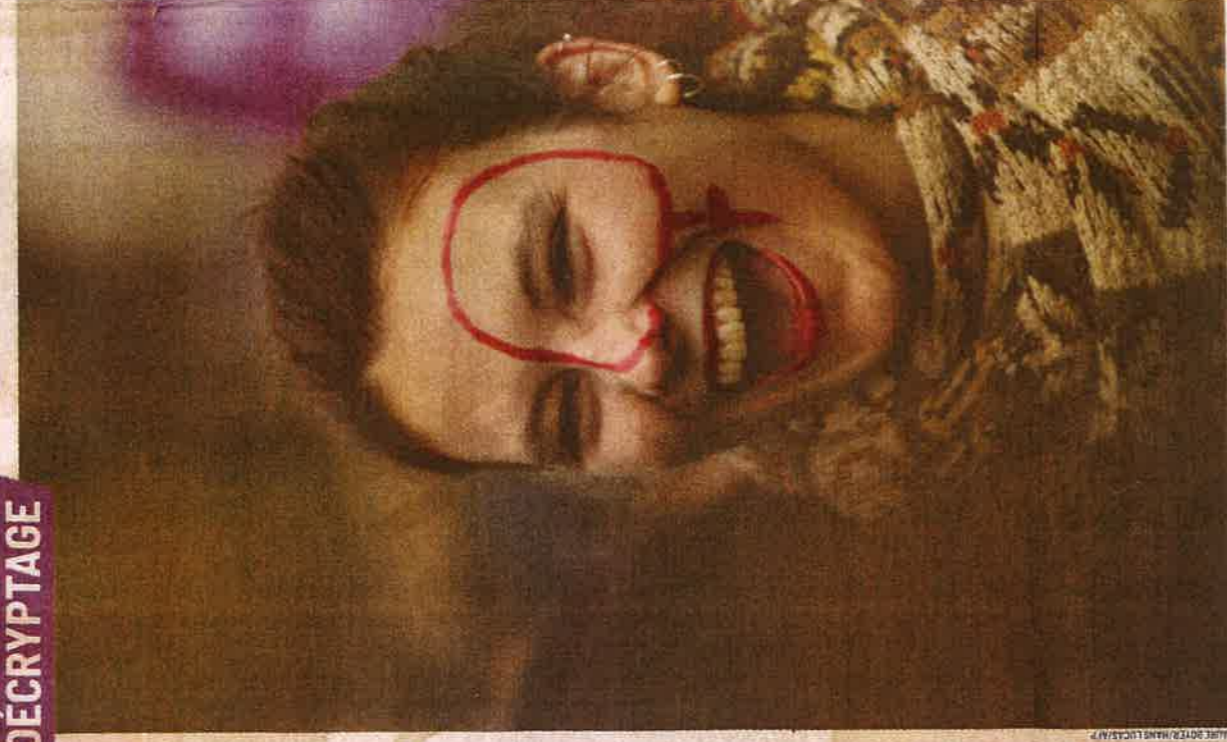
## Octobre 2017, une révolution s'enclenche

C'est la presse américaine qui allume la première mèche de ce feu qui brûle encore aujourd'hui. Le 5 octobre 2017, le *New York Times* publie de premières révélations sur la façon dont Harvey Weinstein utilisait sa position de producteur influent pour obtenir des faveurs sexuelles. Cinq jours plus tard, le magazine *New Yorker* enfonce le clou avec une enquête signée

Roman Farrow, dans laquelle Asia Argento et deux autres actrices accusent le producteur-prédateur de les avoir violées. Le 15 octobre, un tweet de la comédienne Alyssa Milano lance définitivement la vague, en offrant à cette libération de la parole la puissance des réseaux sociaux, au-delà du cas Weinstein. « Si vous avez été harcelée ou agressée sexuellement, écrivez "me too" (moi aussi) en réponse à ce tweet », invite l'actrice révélée par la sitcom *Madame est servie*. Le mot-dièse #MeToo, créé dès 2006 par la militante afro-américaine Tarana Burke, discret jusque-là, devient alors viral et les témoignages affluent par milliers. « Ce n'est que le début. Ce n'est pas un moment, c'est un mouvement », promet Tarana Burke à la télévision américaine, en décembre 2017. Elle avait raison.

En France, la journaliste Sandra Muller utilise aussi Twitter, dès le 13 octobre, pour encourager les victimes à dénoncer leurs agresseurs : « #BalanceTonPorc ! Toi aussi raconte en donnant le nom et les détails un harcèlement sexuel que tu as connu dans ton boulot. » Avant, quelques heures plus tard, de pointer son harceleur, Éric Brion, l'ex-patron de la chaîne Eguidia. Poursuivie pour diffamation, Sandra Muller sera d'abord condamnée en première instance, mais blanchie en appel et en cassation, au « bénéfice de la bonne foi ». Interrogée par l'AFP, elle dit aujourd'hui ne pas regretter son tweet. « Ça a complètement ruiné cinq années de ma vie, mais quand on a les moyens de faire changer une société pour installer de meilleures règles, (...) oui, c'est une satisfaction », confie celle qui « commence à peine à retrouver sa vie d'avant ».

## DÉCRYPTAGE



## SOLIDARITÉ APPEL AUX DONNS POUR SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

« Vous êtes certaine d'avoir clairement dit non ? » « C'est pas toi qui l'as chauffé ? » « Vous étiez habillée comment ? » Ces questions auxquelles doivent faire face les femmes qui dénoncent des violences sexuelles émaillent la campagne d'appel aux dons que lance, ce mercredi, la Fondation des femmes (FDF), à travers un spot vidéo et des affiches. Une illustration de la solitude dans laquelle sont souvent plongées les victimes, et du rôle décisif des associations pour les en sortir. Or, celles-ci manquent cruellement de moyens. « Par exemple, le Collectif féministe contre le viol a besoin de 100 000 euros pour simplement finir l'année », indique Anne-Décile Malifert, de FDF. Au total, la Fondation espère recueillir 500 000 euros d'ici à la fin de l'année.

## De quoi #MeToo est-il le nom ?

De fait, la vague lancée fin 2017 n'a pas cessé de déferler. Dans la foulée de l'affaire Weinstein, des mots-dièses ont été déclimés dans de nombreux pays, pour encourager les prises de parole : #EnaZeda (moi aussi) en Tunisie, #Cuéntalo (raconte-le) en Espagne, #QuellaVoltaChe (cette fois où) en Italie... En France, ce sont les différents lieux de pouvoir qui ont vu, tour à tour, les témoignages affluer : #MeToo cinéma, théâtre, médias, politique (lire par ailleurs)... Pas du tout une



■ Collectif féministe contre le viol (CFCV), qui gère la ligne d'écoute Viols Femmes Informations (0 800 05 95 95), tous les jours sous-dotée par rapport au nombre d'appels. Si les associations féministes reconnaissent que certains progrès ont été réalisés depuis 2017 par la justice et la police, « la réalité que vivent les femmes, c'est encore massivement des refus de dépôt de plainte, une minimisation des faits ou des viols qualifiés en simples agressions sexuelles », énumère Clémence Pajot, la directrice de la Fédération nationale des centres d'information des droits des femmes et des familles, qui a accompagné l'an passé près de 46 000 femmes victimes de violences sexistes.

### Un manque évident de volonté politique

Pour l'ex-ministre Laurence Rossignol, « il y a certes un avantage de monde aujourd'hui pour croire les femmes qui dénoncent des violences, mais la règle générale reste la suspicion ». La sénatrice souligne la responsabilité du président de la République dans ce statu quo. « Le 25 novembre 2017, Emmanuel Macron réunit les associations féministes à l'Élysée et lance sa "grande cause", en pleine affaire Weinstein. Et que dit-il ? "Je ne veux pas d'une société de la délation." Dès que des femmes parlent, on leur oppose l'argument de la "délation". » Des mots repris à l'identité, il y a tout juste une semaine, par le garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti, affirmant sa volonté de « siffler la fin de la récré » dans l'affaire Bayou, fustigeant les cellules d'enquête mises en place par certains partis politiques (lire page VII), ou niant tout « problème de tempo de la justice » dans les affaires de violences sexuelles. Circulez, mesdames, y a rien à faire de plus contre ces violences !

« On ne demande pas la fin de la présomption d'innocence, mais simplement une présomption de crédibilité de la parole des femmes », précise Emmanuelle Piet, du CFCV, à l'unisson de l'ensemble des militantes féministes. Pour cela, il faut des professionnels dûment formés au recueil de cette parole, dans les commissariats, les gendarmeries ou les tribunaux, mais aussi des moyens plus conséquents octroyés aux associations, qui sont en première ligne auprès des victimes. Or, sur ces deux points, le compte n'y est pas. « Dès la fin 2017, on a alerté sur l'afflux massif de témoignages qui déferlaient sur ces structures, mais les subventions n'ont été revalorisées que très faiblement », accuse Anne-Cécile Mailfert, qui dresse un constat similaire pour la police et la justice.

### Des voix s'élèvent pour réclamer la mise en place de tribunaux spécialisés, comme en Espagne ou au Québec.

« Au commissariat de Sarcelles, le nombre d'enquêteurs de la brigade de protection de la famille est passé de 5 à 10 en novembre 2021. C'est très bien... mais encore largement insuffisant pour traiter les 1 000 à 1 500 plaintes qui leur sont adressées », relève la militante. Pour améliorer le traitement judiciaire des violences faites aux femmes, de plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer la mise en place de tribunaux spécialisés, comme en Espagne ou au Québec. « En France, les dysfonctionnements sont aujourd'hui trop nombreux, il faut en passer par là », plaide ainsi la sénatrice Laurence Cohen. Des expérimentations existent dans certains tribunaux autour des violences conjugales (Reims, Rennes, Chartres) et une mission parlementaire doit être lancée sur le sujet à la demande d'Elisabeth Borne. Mais, au sein de l'institution, tout le monde ne soutient pas forcément cette idée. Pour la vice-présidente de l'Union syndicale des magistrats, Cécile Mamelin, « c'est la place qu'on accorde à la femme dans la société qu'il faut revoir, et ça passe d'abord par l'éducation ». Depuis 2001, la loi qui prévoit trois séances annuelles d'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles, collèges et lycées est largement ignorée. Un immense chantier à rouvrir pour tuer dans l'oeuf les violences sexuelles de demain. ■

ALEXANDRE FACHE

## UNE EXPLOSION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



### #MeTooCinema

Dans un entretien accordé à Mediapart en novembre 2019, Adèle Haenel (à droite) accuse le réalisateur Christophe Ruggia de harcèlement sexuel et d'attouchements. Elle devient la première actrice française à dénoncer des abus sexuels. Un véritable séisme dans le 7<sup>e</sup> art français, lançant ainsi le #MeTooCinema.

### #MeTooInceste

Le 7 janvier 2021, Camille Kauchner (notre photo) publie la Familia grande. Elle y révèle que son frère jumeau a été victime d'inceste.

### Son bourreau :

Olivier Dufamel.

Neuf jours plus tard,

#MeTooInceste apparaît

sur les réseaux sociaux.

En France,

une personne sur dix

affirme avoir subi

un inceste.



### #SciencesPorcs

En février 2021, à la suite d'une plainte pour viol d'une étudiante de Sciences-Po Toulouse, des dizaines de témoignages d'agressions sexuelles au sein des instituts d'études politiques affluent sur les réseaux sociaux avec #SciencesPorcs. En ligne de mire : l'institution et ses difficultés à écouter les victimes.

### #MeTooMedia

La journaliste Florence

Porcel (notre photo)

porte plainte pour viol

en février 2021 contre

Patrick Poivre d'Arvor.

Le 9 novembre,

Libération fait sa une

sur l'affaire PPDA,

huit témoignages à

l'appui. Trois jours plus

tard, l'association

#MeTooMedia est créée

afin de lutter contre

les violences sexistes

et sexuelles dans

les médias.



# « POSER CE MOT, VIOL, M'À PRIS TRENTE ANS »

**SPORT** En 2020, l'ex-championne de patinage artistique Sarah Abitbol révélait dans un livre avoir été agressée sexuellement par son entraîneur dès l'âge de 15 ans. L'affaire avait déclenché un déferlement sans précédent de révélations et une prise de conscience dans le milieu sportif.

**À** 47 ans, Sarah Abitbol partage sa vie entre la France et les États-Unis. Près de trois ans après avoir publié son livre *Un si long silence* (Plon), qui a provoqué un coup de tonnerre dans le milieu du sport, elle continue à se battre avec son association, la Voix de Sarah ([www.lavoixdesarah.org](http://www.lavoixdesarah.org)). Très prise par ses répétitions d'*Holiday on Ice* (tournée de 90 dates), qui commence le 4 février 2023 au Palais des Sports jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, elle a pris néanmoins le temps de nous répondre.

**En janvier 2020, vous avez révélé avoir été violée entre 15 et 17 ans par votre entraîneur, Gilles Beyer. Au-delà du soulagement de parler, qu'en gardez-vous ?**

La première prise de parole publique a été très difficile. C'était sortir de plus de trente années de silence. Je voulais que ma parole soit entendue, déjà pour me sentir mieux, mais aussi pour aider les autres et que mon agresseur soit enfin éloigné des patinoires. Je n'avais plus le choix, je n'arrivais pas à m'en sortir. Ma psychologue me disait : « Si tu ne poses pas les mots sur ce que tu as vécu, tu ne guériras jamais. » C'était ma dernière chance. En plus, je venais de perdre mon papa, qui me soutenait, quelques jours avant la parution de mon livre. Il connaissait mon histoire mais il n'a pas eu le temps de lire le livre. Il a juste vu la quatrième de couverture. Il a levé le pouce, ça voulait dire : « Vas-y ma fille, j'ai confiance, ça va te faire du bien ! » Son feu vert m'a donné la force de poursuivre mon combat.

**Comment analysez-vous la libération de la parole qui a suivi dans le sport ?**

Pus de 700 personnes ont été mises en cause pour des violences sexuelles auprès de la cellule ministérielle de signalement... Des sportifs, connus ou non, qui n'osaient pas parler arrivent à dénoncer leurs entraîneurs pour qu'ils soient écartés. Avec le recul, je me dis : heureusement que tu as témoigné ! Je crois que j'ai sauvé de nombreuses victimes. Il ne faut pas rester dans la honte et la culpabilité.



Sarah Abitbol : « Aujourd'hui, je me dis : je ne suis pas une victime mais une championne et une survivante. » » CÉLINE VILLESABIAN/LUCAS/AFP

**Au début des années 1990, vous n'avez pas réussi à porter plainte. Pourquoi ?**

La honte. Déjà, lorsqu'on arrive dans un commissariat avec des policiers qu'on n'a jamais vus, on se retrouve face à un homme et il faut lui expliquer dans les détails ce qu'il s'est passé. Les mots ne sortent pas. J'avais déjà du mal à en parler à mes parents, alors à un inconnu... Je n'ai pas réussi. Aujourd'hui, heureusement, des psychologues sont présents dans certains commissariats - dans des hôpitaux aussi -, les policiers ont été formés à recevoir la parole d'une personne victime de violences sexuelles. Mais, à mon époque, tout cela n'existait pas.

**Au-delà de la libération de la parole, c'est surtout la qualité d'écoute qui a évolué...**

J'appelle ça la libération de l'écoute. Ça a débloqué toutes les histoires que les victimes gardaient en elles. Aujourd'hui, les victimes osent parler et on les écoute enfin ! Il fallait briser le silence. Longtemps la société n'était pas prête à entendre, mais on progresse, les institutions commencent à prendre en compte l'importance de l'accueil de la parole. Mais l'écoute, seule, ne suffit pas, il faut de la prévention.

**À votre époque, la prise en charge était inexistante. Celle mise en place aujourd'hui est-elle à la hauteur ?**

Ce n'est pas suffisant. Quand on est victime, une fois qu'on a parlé, cela nous fait du bien. Mais quelle est la prise en charge réelle ? On continue à vivre avec cette plaie qui se referme, qui se rouvre... Il faudrait que des psychologues entourent les victimes, mais cela coûte cher. Les victimes ne devaient pas payer elles-mêmes. Pareil pour les frais d'avocat. Très souvent, les familles n'ont pas les moyens, donc les victimes ne se font pas soigner et ne peuvent pas se reconstruire. Une prise en charge financière est nécessaire. Dans le monde du sport, par exemple, peut-être que le Comité olympique et le ministère des Sports pourraient aider financièrement sur le long terme. ■■■

ne serait-ce que sur l'aspect psychologique. J'ai monté mon association, la Voix de Sarah, et j'essaie, à mon petit niveau, avec les bénévoles, de fournir une écoute aux victimes et de les aider financièrement grâce à des sponsors et des dons qu'on reçoit.

#### Comment va Sarah Abitbol aujourd'hui ?

Je vais mieux. C'est un long processus. Je prends toujours des antidépresseurs, je n'arrive pas à arrêter, il me faut encore un peu de temps. C'est un long cheminement depuis 2004 entre la psychologue, la sophrologie, la méditation, lire des livres, écrire sur des cahiers, essayer de me sentir mieux au quotidien... Poser ce mot, viol, m'a pris trente ans. Maintenant, j'arrive à le dire sans avoir honte, en ayant la tête haute, ou, disons-le, plus ou moins haute. Lorsqu'on m'arrête dans la rue pour me dire que je suis un exemple ou que des parents m'expliquent que, grâce à mon témoignage, ils ont été sensibilisés, ça me touche beaucoup, et ça m'aide. Aujourd'hui, je me dis : je ne suis pas une victime mais une championne et une survivante, et je veux aider les autres.

#### Ce qu'a entrepris le ministère des Sports pour lutter contre les agressions sexuelles

C'est un énorme travail qu'a accompli le ministère de ce qu'on appelle le sport. Mon témoignage a accéléré le processus et la mise en place de cette cellule ministérielle de signalement est une très bonne chose. Mais il reste encore beaucoup à faire. Un gros travail de prévention et de sensibilisation sur le terrain auprès des encadrants professionnels ou bénévoles est nécessaire. Le ministère et les fédérations ont commencé, mais il n'y a pas assez de personnes formées qui vont sur le terrain pour sensibiliser. Il en faudrait au moins le double.

**Le contrôle d'honorabilité mis en place pour les encadrants agit déjà comme un premier filtre...** Oui, c'est une très bonne chose. C'est nécessaire, car les encadrants sont en contact avec des enfants. Cependant, il faudrait agir au niveau du brevet d'état d'éducateur sportif en ajoutant un module obligatoire d'un certain nombre d'heures sur l'aspect psychologique ainsi qu'une partie sur la prévention et la sensibilisation aux violences sexuelles, psychologiques et physiques. On pourrait aussi recommander qu'un entraîneur ne soit plus seul mais en binôme, un homme et une femme, pour limiter les risques.

#### La loi de 2018 a porté le seuil de consentement sexuel à 15 ans.

#### Cela vous semble-t-il suffisant ?

C'est trop jeune, 16 ans me semble plus adapté. Je venais d'avoir 15 ans quand ça m'est arrivé... À cet âge, est-on capable de donner son consentement de façon libre et responsable ? On est encore trop vulnérable.

#### Que pensez-vous de l'allongement du délai de prescription de 20 à 30 ans pour les crimes sexuels commis sur mineur ?

C'est mieux car cela permet à une victime de porter plainte jusqu'à l'âge de 48 ans. Mais la loi n'est pas rétroactive, ça veut dire que, dans mon cas ça ne marche pas. Je milite pour l'imprescriptibilité des crimes sexuels sur mineurs. Parfois cela peut prendre trente-cinq ans, quarante ans ou plus pour arriver à parler, en cas d'amnésie traumatique. Cette imprescriptibilité est déjà appliquée dans des pays comme la Suisse ou certains États américains. La loi de prescription glissante depuis 2021 est une avancée car elle prolonge le délai de prescription si le même auteur commet une agression sur un autre mineur et avant l'expiration du délai de prescription. Il ne faut pas oublier que les victimes vivent avec ce poids toute leur vie alors que les agresseurs sont dehors sans être inquiétés.

#### Où en est le cas de votre agresseur, Gilles Beyer ?

Il a été mis en examen. Il n'entraîne plus de puis mon témoignage. Le juge d'instruction est parti à la retraite, c'est un autre qui a repris le dossier, mais je n'ai absolument aucune nouvelle depuis deux ans, malheureusement. Il a été entendu, il est libre mais a été placé sous contrôle judiciaire. On est trois victimes du même agresseur. D'autres jeunes femmes ont parlé, ce sont des faits moins lourds que le viol, sur lesquels il n'y a pas prescription. Mais je sais qu'il y a d'autres victimes qui n'osent pas parler. Si ces jeunes femmes brisent le silence aujourd'hui, la prescription glissante pourra être appliquée et mon agresseur condamné. Je leur lance donc un appel. Si elles parlent, elles se libéreront d'un poids et se sentiront mieux. Je sais trop comment on peut passer à côté de sa vie, et elles permettront la condamnation de notre agresseur commun.

#### Quelle est votre vision du mouvement #Me Too ?

Cette déferlante de témoignages a permis de dénoncer les agresseurs, qui se croyaient à l'abri, et que la peur et la honte changent de camp. La parole a enfin pu se libérer. On ne compte plus les associations, les conférences qui sont apparues suite à ce simple tweet, sans même parler du relais des médias sur les crimes sexuels. Une solidarité mondiale est née. Cela a permis une véritable prise de conscience internationale et fait avancer les choses.

#### Craignez-vous un backlash (retour de bâton), et donc un retour en arrière à l'image de ce qui se passe aux États-Unis avec la révocation du droit à l'avortement au niveau fédéral ?

C'est un recul terrible. Ce n'est pas possible qu'en 2022 le droit à l'avortement soit menacé. J'ai l'impression qu'on est au XIX<sup>e</sup> siècle. J'espère qu'il n'y aura pas de retour en arrière pour nos enfants, les enfants de nos enfants. Il faut continuer à se battre, à aller sur le terrain, parler, sensibiliser. C'est pour ça que je vais ouvrir mon association à l'international pour aller dans des écoles aux États-Unis et faire des conférences. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR NICOLAS GUILLERMIN

## ANALYSE

**A**vec deux de ses principaux responsables mis en cause, la gauche a été percutee de plein fouet, ces dernières semaines, par des affaires de violences sexistes et sexuelles (VSS). Les accusations à l'encontre de Julien Bayou, qui s'est exprimé mardi après sa mise en retrait de son poste de secrétaire national d'EELV, la semaine dernière, et les violences conjugales reconnues par l'ex-coordonnateur de FI, Adrien Quatennens, sont deux dossiers de nature différente. Mais ils provoquent un même effet collatéral : la mise en cause des cellules, commissions ou comités internes créés à gauche dans la foulée de l'affaire Denis Baupin. Un électrochoc qui avait conduit EELV, puis les autres formations à se doter d'outils pour accueillir la parole des victimes. « Avec Sandrine Rousseau, nous avons été l'initiative de la création de la cellule en 2016, tout simplement pour que le traitement du sujet ne se résume plus à « on lave notre linge sale en interne et de façon informelle », rappelle l'écologiste Charlotte Souliary. Ces dispositifs censés éviter l'arbitraire sont aujourd'hui vertement critiqués, notamment par le gouvernement.

« On est en train de créer une justice de droit privé qui n'a strictement aucun sens », a reproché le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti, au lendemain de la démission de Julien Bayou, fustigeant « tous ces ministres en dehors du cadre légal (qui) sont en train de dévaloriser ceux-là mêmes qui les ont créés dans la violation de nos principes juridiques les plus fondamentaux ». Un procès que dénoncent les militantes en charge de ces questions. « On ne veut pas faire à la place de la justice et d'ailleurs on accompagne vers elle les victimes. Mais, si des faits graves sont signalés, comme dans toute structure collective - une entreprise, par exemple -, on agit aussi préventivement et concomitamment s'il le faut dans le registre disciplinaire en fonction de nos statuts », rétorque ainsi la communiste Hélène Bidard, qui rappelle tout de même au passage que « seulement 2 % des affaires de viol aboutissent à une condamnation ». « Il s'agit, non pas de se substituer à la justice, mais de regarder comment on agit par rapport au comportement de nos membres en tant qu'organisations qui font respecter une charte de valeurs », assure également la numéro 2 du PS, Corinne Narassiguin, dont le parti, après un processus de formation lancé en 2018, a finalement opté pour



Le PCF s'est doté d'un dispositif Stop violences

« une commission spécialisée avec des personnalités qualifiées ». La question est ainsi éminemment politique, et doublée d'un « devoir d'exemplarité », pour des formations qui font du féminisme l'un de leurs combats.

#### RISQUE D'INSTRUMENTALISATION

Ces accusations gouvernementales apparaissent d'autant plus paradoxales qu'elles ont été formulées à quelques jours seulement du lancement par Marlène Schiappa, jeudi 29 septembre, d'une cellule d'écoute au sein de Renaissance. Bien que celle-ci soit calquée peu ou prou sur ce qui existe à gauche, la ministre n'en a pas moins accusé le dispositif de FI d'avoir « plutôt tendance à étouffer les affaires » et celui d'EELV d'avoir

#### « On ne veut pas se substituer à la justice. »

HÉLÈNE BIDARD, PCF

un « fonctionnement opaque ». Point commun à ces critiques comme à d'autres qui ont émergé à gauche : le risque d'instrumentalisation. La cellule « ne peut pas fonctionner pour un cas comme le mien, dirigeant du parti. Serais-je blanchi qu'on dirait qu'il y a eu collusion. Serais-je sanctionné, ce



et d'une convention avec le Collectif féministe contre le viol. JULIEN JAULIN/HANS LUCAS

serait interprété comme un règlement de comptes avant le congrès », a estimé mardi Julien Bayou (lire le détail sur [humanite.fr](http://humanite.fr)), invitant par ailleurs à ne « pas confondre féminisme et maccarthysme ».

Les organisations politiques ont pourtant tenté de mettre en place des procédures et des garde-fous pour s'en prémunir, dans une tension permanente entre présomption de crédibilité et d'innocence. Chez EELV, comme dans les autres structures, selon des modalités différentes, la composition même de la cellule en est un des éléments : parmi les 10 membres, 5 au moins sont des femmes, la moitié est issue du conseil fédéral, l'autre ne doit pas avoir de mandat national, et il ne peut y avoir plus de 3 personnes issues de la même région. Sont aussi dissocies l'organe d'enquête (qui entend le mis en cause en dernier lieu), de l'organe amené à prononcer d'éventuelles sanctions. Une séparation également en vigueur chez les insoumis, avec d'un côté une cellule d'écoute non mixte et, de l'autre, un comité de respect des principes (CRP) chargé d'écouter l'homme mis en cause et de prendre une décision », détaille la députée FI Sarah Legrain, membre du comité de suivi contre les VSS. Quant au PCF, ils s'est, de son côté, doté

d'un dispositif Stop violences et d'une convention avec le Collectif féministe contre le viol (également partenaire de FI) pour assurer un accompagnement par des professionnelles, et dispose d'une « commission de médiation et de règlement des conflits ».

#### LA RÈGLE DU SILENCE PRÉVAUT

Mais l'existence, révélée par Libération, d'un groupe informel de femmes ayant mené une enquête sur Julien Bayou pendant trois ans, et dont l'une d'elles est membre de la cellule d'EELV, a également jeté le trouble. La règle du « départ » est censée prévenir ce type de cas. « Au sein de la cellule, toutes les personnes ayant un lien avec lui se sont départies du dossier, et celle-ci estime à ce jour qu'il n'y a pas lieu de le suspendre de manière conservatoire », insiste Charlotte Soulyary. Mais cela suffit-il à lever le soupçon de partialité ? « Il faut prendre le temps de faire le bilan de ces règles de fonctionnement, reconnaît l'écoféministe. Mais ce n'est pas dans ce moment de médiation très forte de l'une des enquêtes qu'on est en mesure de bien le faire ». Un audit prévu de longue date, début 2023, est à ce titre très attendu. D'autant que ces cellules ne sont pas à l'abri de failles, comme dans le cas, révélé cette semaine, de

cette jeune écologiste dont l'agresseur présumé a été prévenu de son recours en dehors de tout cadre établi.

Et au-delà des défaillances individuelles, ces dispositifs sont confrontés à un autre problème, celui d'une communication dont ils n'ont pas toujours la maîtrise, puisque la règle du silence y prévaut. Ainsi, dans l'affaire Taha Bouhafs, au printemps dernier, l'éphémère candidat insoumis aux législatives a lui-même annoncé son retrait, arguant « une tempête d'attaques sans précédent », avant qu'un signalement à la cellule FI ne soit révélé par la presse. De quoi mettre en cause l'attitude bienveillante, dans l'intervalle, de cadres insoumis à son égard, à commenter par Jean-Luc Mélenchon. Dans le cas Bayou, ce sont les déclarations de Sandrine Rousseau sur un plateau de télévision, à la suite d'une vague de tweets, qui ont mis le feu aux poudres. Et depuis, le silence de la cellule entretient le flou sur ce qui est exactement reproché à l'écologiste. « C'est un vrai dilemme parce que les médias et l'opinion publique peuvent s'attendre à ce qu'il y ait une forme de transparence sur les dossiers, admet Sarah Legrain. Mais si on nous assigne une obligation de transparence totale, on contrevient, d'une part, à la confidentialité de la vie privée de la victime

# RUDES ÉPREUVES POUR LES PARTIS

**GAUCHE** Les affaires Bayou et Quatennens questionnent les dispositifs internes aux formations politiques. Mais elles ont aussi permis à leurs détracteurs de les attaquer à bon compte.

présumée, d'autre part, à la présomption d'innocence. »

Toutes ces formations ont conscience d'avoir du pain sur la planche. « Les partis doivent rester en capacité de s'interroger sur leurs dispositifs, qui sont nécessaires mais qui restent toujours perfectibles. D'ailleurs, les critiques au sein même d'EELV montrent bien qu'il y a des questions légitimes sur l'objet, la nature et le respect de ces procédures internes », observe Corinne Narassiguin. La possibilité d'autosaisine de la cellule-école, par exemple, n'existe pas partout et fait l'objet d'interrogations. Des questions, assorties de propositions – du contrôle des élus par « une instance indépendante, comme la HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique – NDLR) », défendue par le HCE (Haut Conseil à l'égalité) au « cadre national avec des procédures et des règles communes » avancé par Fabien Roussel (PCF), en passant par le « code de déontologie » imaginé par Laurence Rossignol (PS) –, qui devraient alimenter la prochaine rencontre des responsables de ces dispositifs de vigilance face aux VSS, le 12 octobre. ■

JULIA HANLAOUI

# AU TRAVAIL, IL Y A ENCORE DU BOULOT !

« **C'**est dommage que vous ne vous soyez pas mise en jupe, en même temps, ce qu'il y a de mieux chez vous, ce sont vos seins. » Ou en-dîner entre collègues : « Je suis tout seul ce soir à la maison » ; « Je ne peux chasser que dans le cadre du travail » ; « Elle est quand même super bien gaulée, il lui manque juste un peu de seins, pas comme vous. » Pendant quinze ans, Nathalie, cadre dans la grande distribution, a enduré les assauts d'un supérieur hiérarchique, ses propos sexistes, son harcèlement sans trêve, ses agressions sexuelles. Jusqu'à sa rencontre avec ce « toxique », comme elle le désigne, elle adorait son métier : « J'étais comme un poisson dans l'eau. » Très vite, cette femme épanouie, reconnue dans sa profession, finit par perdre le sommeil, perturbé par d'incessants cauchemars. Des anxiolytiques lui sont prescrits. En 2020, lorsque survient la pandémie de Covid, elle accueille le confinement comme une pause salvatrice. Mais le télétravail ne résout rien : son agresseur profite de son absence physique pour l'isoler, l'humilier, poser des entraves à son travail, le dénigrer, tisser sa toile de représailles.

En septembre 2020, lors d'un séminaire, elle s'effondre en larmes. En arrêt de travail, elle saisit la direction, rédige une lettre retraçant les faits. Son directeur lui promet son soutien : « Avec tout ce que vous

**SYNDICATS** Les confédérations s'emparent des luttes contre les violences sexuelles, en créant des outils de prévention, de formation, d'appui aux salariées concernées.

m'avez dit, je ne peux que vous croire. » Mais l'enquête interne conduite en maintenant l'agresseur à son poste conclut contre l'évidence à l'absence de harcèlement sexuel. En mars 2021, Nathalie est licenciée pour « inaptitude » malgré l'opposition du CSE de l'entreprise. Son témoignage a été recueilli par l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AVFT), créée en 1985 par des femmes juristes qui ont joué un rôle décisif en faveur de l'adoption des premiers textes de loi reconnaissant le harcèlement sexuel en France, en 1992. Un cas d'école de ces violences sexistes et sexuelles au travail dont l'ampleur est telle qu'elles sont constitutives d'un fait social majeur.

## UN SENTIMENT D'IMPUNITÉ ENRACINÉ

L'arsenal juridique pour combattre ces violences s'est certes enrichi, ces dernières décennies, sous l'impulsion des luttes féministes. Le Code du travail prohibe ainsi depuis 2015 les comportements sexistes, c'est-à-dire visant une personne en raison de son sexe, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer

un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. Et depuis la loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les définitions du harcèlement sexuel par le Code pénal et le Code du travail se sont précisées. Quant à l'outrage sexiste, il est désormais tenu pour une infraction sanctionnant siffllements, propos sur l'apparence physique ou l'habillement, compliments dits astreignants ou faussement élogieux.

Mais, comme dans tous les champs de la vie sociale, ces violences restent sous-déclarées, sous-évaluées, invisibilisées, euphémisées, voire mises en doute, enracinant chez les agresseurs un solide sentiment d'impunité. Les travailleuses occupant les emplois les moins qualifiés, au bas des hiérarchies, apparaissent comme les plus vulnérables. « La révolution #MeToo n'a pas eu lieu au travail. Cinq ans après, 80 % des employeurs n'ont pas de plan de prévention, alors que c'est une obligation

« 80 % des employeurs n'ont pas de plan de prévention, alors que c'est une obligation légale. »

RAPHÉLLE MANNIÈRE, CGT

« légale », résume Raphaëlle Manière, du collectif confédéral femmes-mixité de la CGT. Cette situation a poussé les confédérations syndicales à s'emparer plus fermement de ces enjeux, à créer de nouveaux outils de prévention, de lutte et d'appui aux salariées concernées : affiches, livrets, cycles de formation destinés aux militants ou aux référents en matière de violences sexuelles et sexistes dont la loi rend obligatoire la désignation au sein des CSE. Codifiée générale de l'Union syndicale Solidaires, Murielle Guilbert constate que des syndicats toujours plus nombreux s'impliquent. « Le problème, c'est qu'on reste dans un système patrilocal où la parole de la victime est jaugée, où le continuum de violences est nié, où la tentation de crier au complot contre l'agresseur qui serait victime de femmes hystériques et avides de pouvoir reste prégnante, remarque-t-elle. Les femmes qui dénoncent des violences sexistes et sexuelles au travail s'engagent dans un parcours de la combattante, même lorsqu'elles sont entourées. »

Conséquence : 70 % des victimes préfèrent se résoudre au silence. Le miroir d'une défaillance des employeurs sur leur obligation de mise en sécurité des salariées, tranche Raphaëlle Manière : « À quoi bon parler si le résultat, c'est la mise à l'écart, la stigmatisation ? Démissions, licenciements : les femmes encourent la double peine. » Sortir de cette impasse, insiste-t-elle, implique « l'invention de cadres protecteurs, de protocoles de signalement pour mettre les femmes en confiance, de procédures pour restaurer, ensuite, les collectifs de travail ». Tout un champ revendicatif, dont le syndicalisme a le devoir de s'emparer, estime cette cheminote qui juge l'égalité professionnelle « hors de portée si les violences ne cessent pas, au travail comme dans la sphère domestique. Éradiquer les violences au travail, faire cesser ces atteintes massives à la dignité des femmes, c'est contribuer à transformer les rapports sociaux de classe et de sexe », conclut-elle. ■

ROSA MOUSSAOUI

## LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, UNE RÉALITÉ DANS LE MONDE DU TRAVAIL

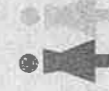
Plus d'une femme sur deux (55 %) a déjà subi des violences sexistes ou sexuelles au cours de sa vie professionnelle



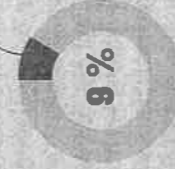
Se produisent sur les lieux de travail :

Viols  
5 %

Près d'une femme sur trois a déjà été harcelée ou agressée sexuellement sur son lieu de travail



des femmes ont subi un rapport sexuel forcé ou non désiré avec quelqu'un de leur milieu professionnel



des femmes salariées considèrent que, dans le travail, les femmes sont régulièrement confrontées à des attitudes ou des comportements sexistes



des victimes de harcèlement sexuel au travail n'en ont pas parlé à leur supérieur ou à leur employeur

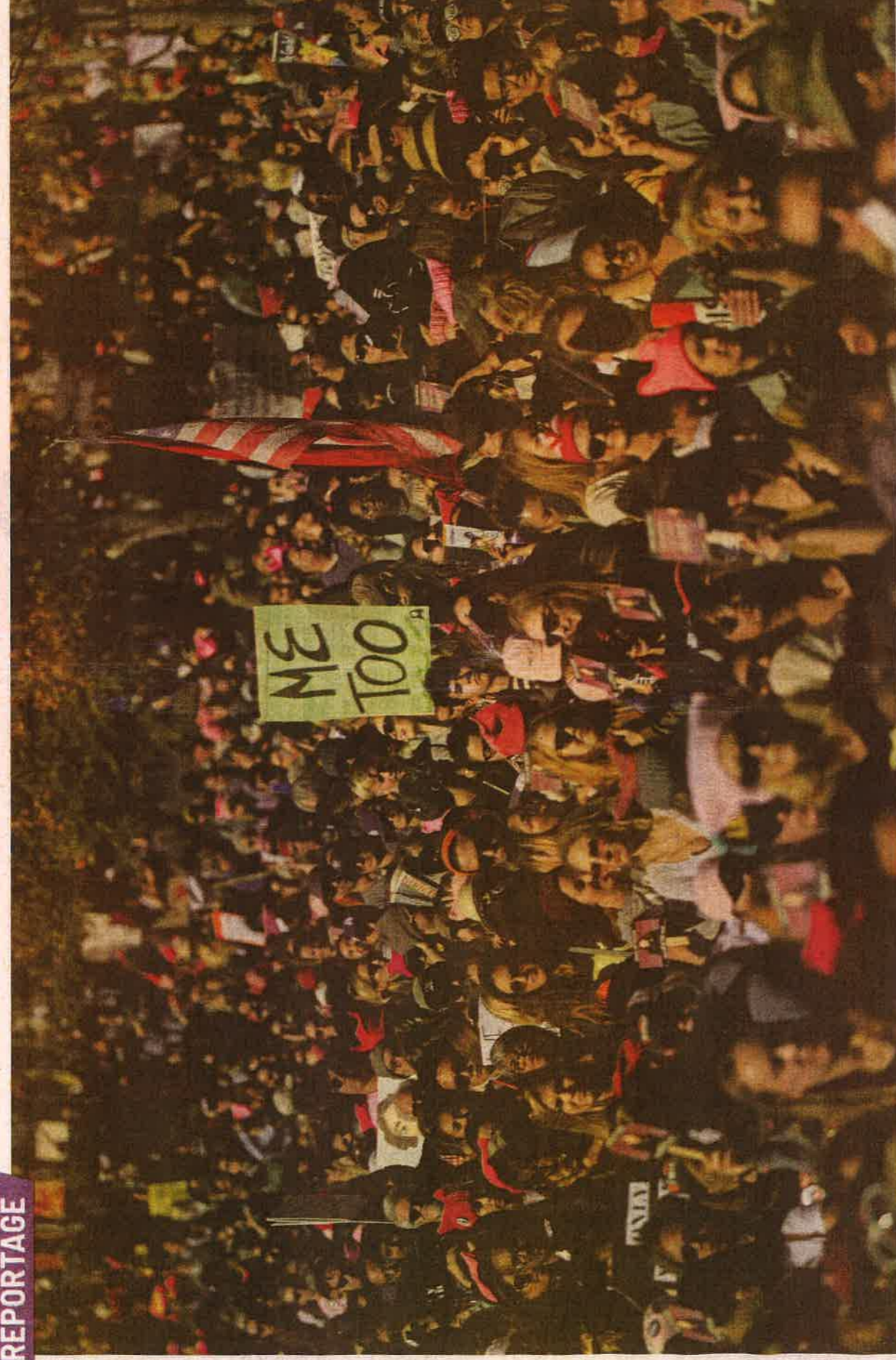


5 % ont déposé plainte



30 % n'en ont parlé à personnes

REPORTAGE



20 janvier 2018. Manifestation à Los Angeles contre les violences sexuelles et la politique de l'administration Trump. JAC. HONIG/AP/SPA

# UNE LIBERTÉ ENCORE À CONQUÉRIR

**ÉTATS-UNIS** Une majorité d'Américaines et d'Américains soutiennent le mouvement MeToo, selon une enquête du Pew Research Center. Mais les choses ont-elles vraiment changé ?

Atlanta, Géorgie (États-Unis), correspondance.

**P**our l'actrice Alyssa Milano, c'était une façon d'élever la conversation autour de l'affaire Harvey Weinstein et de placer les victimes au centre. Sur la suggestion d'une amie, elle invite les victimes d'agressions sexuelles à répondre « Me Too » (moi aussi) sous son tweet. Des milliers de femmes réagissent immédiatement. En 24 heures, un million de femmes révèlent de manière pudique ou détalée avoir fait l'expérience d'abus sexuels. La première vague de tweets « m'a ouvert les yeux sur ce que vivent les femmes dans le monde du travail », se souvient Alex Delotch Davis, devant Gallerie 88, sa galerie d'art à Atlanta. La première réaction de Kathleen Dunn, professeure de sociologie à l'université de Pasadena, en Californie, fut de penser : « Si c'est ce que vivent les femmes parmi les plus puissantes du monde sur leur lieu de travail, qu'est-ce que ça doit être pour le reste d'entre nous ! »

**« LES GENS FONT PLUS ATTENTION AUX RÉPÉRISSONS DE CE QU'ILS PEUVENT DIRE OU FAIRE »**

À l'approche de son cinquième anniversaire, une majorité d'Américaines et d'Américains soutiennent le mouvement MeToo, selon une enquête du Pew Research Center. Mais les choses ont-elles vraiment changé ? Comme 62 % des Américains, Alex Delotch Davis pense que « la ■■■■

« Parole des femmes est plus entendue ». « Même si je n'avais pas moi-même été confrontée à des interactions violentes, j'ai repensé à des comportements ou mots qui pouvaient être inappropriés. Mais cela m'a surtout appris à être plus attentive pour moi-même, mes enfants et mes collègues. On se sent plus soutenues », dit-elle, et « les gens font plus attention aux répercussions de ce qu'ils peuvent dire ou faire ».

Koya Webb, coach de bien-être et entrepreneuse à Atlanta, originaire de Memphis, juge que « le mouvement a aidé les femmes à se sentir mieux en réalisant qu'elles ne sont pas seules, qu'elles peuvent arrêter d'avoir

**« Le mouvement a aidé les femmes à se sentir mieux en réalisant qu'elles ne sont pas seules, qu'elles peuvent arrêter d'avoir honte. »**

KOYA WEBB, ENTREPRENEUSE

vient : « Tarana Burke est venue parler de MeToo à l'université d'Alabama, où on a toutes les deux fait nos études. En tant que victime d'agression sexuelle, elle m'a touchée. J'ai vu une femme noire qui s'est donné pour mission de montrer aux autres femmes noires, et à toutes les femmes en réalité, qu'elles ne sont pas seules. Qu'il y a une communauté qui est là. Et rien que voir ces femmes se rassembler, constituer un groupe, c'était inspirant. Par ce que, parfois, on se sent seule, on a l'impression qu'on ne peut pas parler de ces choses... »

**LE CHANGEMENT PREND DU TEMPS, LES NORMES ÉVOLUENT LENTEMENT**

Communauté. « C'est un mot à la mode, mais c'est important d'avoir des gens qui peuvent vous soutenir. Et, en tant que femme noire, plus on monte les échelons, moins il y a de femmes, et encore moins de femmes noires. C'est difficile de trouver des gens avec qui on peut se montrer vulnérable, à qui on peut demander des conseils, avec qui on peut faire communauté », explique Alex Delotch Davis. Elle poursuit : « Mais du changement ? Je ne crois pas... À moins qu'il y ait une vraie politique publique pour réguler ça, chaque entreprise continuera d'avoir sa propre politique. » Kathleen Dunn aussi pense que « les entreprises ont réalisé qu'elles devaient prendre position pour soigner leurs relations publiques, mais ce n'était pas sincère ». Pire, elle pense que « Me Too a montré l'échec continu du système judiciaire quand il s'agit de condamner les hommes puissants ». Car même si 70 % des Américains pensent que les hommes sont plus susceptibles d'être tenus responsables face aux accusations d'agression ou de harcèlement sexuel sur le lieu de travail, en réalité, à peine quelques centaines ont réellement perdu leur emploi.

Le changement prend du temps, et en tant que sociologue Kathleen Dunn sait bien que « les normes de genre évoluent lentement ». « Je suis sûre que les employées les plus précieuses subissent toujours du harcèlement et des abus horribles... En fin de compte, peu de choses ont vraiment changé pour les femmes au travail », déplore-t-elle. Alex Delotch Davis songe à la citation de Coretta Scott King : « La liberté n'est jamais gagnée. Elle doit être conquise à chaque génération » (« Freedom is never really won. You earn it and win it in every generation. »). La galeriste ne croit pas « qu'on puisse atteindre cette utopie où tout le monde est traité de manière équitable. Mais il ne faut jamais cesser de se mobiliser. Et c'est pour cette raison que nous devons nous engager en politique », conclut-elle. ■

CHARLOTTE RECOQUILLON

## Le républicain Greg Abbott vs les droits des femmes texanes

Au Texas, État conservateur, MeToo s'est heurté aux nombreuses attaques visant les droits des femmes. Un mouvement, baptisé War on Women, émerge pour dénoncer ces reculs.

Houston, Texas (États-Unis), correspondance.

Dans le petit amphithéâtre de l'université Lone Star CyFair de Houston, des étudiants et personnels du campus ont les yeux rivés sur les trois écrans géants, le vendredi 30 septembre. Le débat s'échauffe entre le gouverneur sortant ultraconservateur Greg Abbott et son challenger démocrate, Beto O'Rourke, dans le cadre des élections de mi-mandat : immigration, armes en libre circulation et, bien sûr, avortement. Cela fait un an que le Texas a voté une interdiction de fait de l'interruption volontaire de grossesse, confirmée fin juin par la Cour suprême. Greg Abbott propose que les femmes victimes de viol et qui tombent enceintes aillent dans des « cliniques » financées par l'État, où elles recevront... des couches et des vêtements pour bébé.

**L'IMPRESSON D'UNE GUERRE CONTRE LES FEMMES**

Dans la salle, les visages se crispent. Abi a 18 ans, lunettes rondes noires et visage encore un brin enfantin, elle vient de commencer la fac. « Il n'y avait aucune raison de changer la jurisprudence Roe vs Wade. C'est juste une question de croyance et de préjugés. Certes, aujourd'hui en tant que femmes, on peut faire

plus qu'avant, mais j'ai le sentiment qu'on essaie de nous restreindre, de nous contrôler parce qu'on s'approche de l'égalité avec les hommes. Si nous avions été égaux, Roe vs Wade n'aurait jamais été une question. »

Deux femmes quittent l'amphithéâtre, discrètes mais visibles car ce sont les seules qui portent encore un masque multicolore. Zephyrine, bien en chair, et sa femme, fluette et effacée : « Je pense qu'on a vraiment reculé. Comme si #MeToo et toutes les batailles féministes n'avaient jamais eu lieu. Comme si la santé des femmes n'était pas vraiment importante. Tout ce pour quoi nous nous sommes battues pendant des générations nous est retiré. J'ai entendu tellement de personnes âgées qui se sont battues pour ces droits, et dont maintenant les petites-filles se voient privées. On a vraiment l'impression qu'il y a une guerre contre les femmes. »

Ce concept, War on Women, fait son chemin aux États-Unis. Il a été repris par les Démocrates et leur cheffe à la Chambre des

**« J'ai entendu des personnes âgées qui se sont battues pour ces droits, dont les petites-filles sont privées. »**

représentants, Nancy Pelosi, pour parler des Républicains.

L'avortement est dans tous les esprits, #MeToo, par contre, cinq ans après, moins. « C'est quoi ? » Cheveux rouges, Yudico 27 ans, est apprêtée pour sortir avec une amie. Elles ont quand même voulu regarder le débat avant, même si, ce soir, se joue aussi le match de rentrée de l'équipe de football américain de l'université. « Aujourd'hui, on assiste à un énorme recul de nos droits, alors qu'on allait dans la bonne direction. Le pire étant l'interdiction d'avorter en cas d'inceste, de viol ou de danger pour la vie de la femme enceinte. Je ne pense pas que la société soit en guerre contre nous, mais il y a toujours un fort vent contraire qui nous fait reculer. Je suis sûre qu'on va trouver quelqu'un qui aura suffisamment de pouvoir pour changer les choses une bonne fois pour toutes. »

**DES JEUNES HOMMES PLUS ATTENTIFS**

Miranda Ashworth a organisé la projection du débat, elle est professeur associée de science politique fédérale et texane à l'université Lone Star. « Je ne peux pas vraiment dire que MeToo a échoué. Il a mis en lumière un problème complexe. La génération Z, ces jeunes qui ont entre 10 et 25 ans, a été inspirée par ce mouvement qui les a conduits à une large prise de conscience. Je le vois parmi mes étudiants, même ceux qui sont le plus critiques de #MeToo sont plus attentifs à leur façon de parler. Il y a cinq ans, j'avais des étudiants masculins qui disaient : "Et ces femmes qui portent plainte pour viol alors que c'est faux ?" Ce mouvement a permis d'avoir des discussions et ce type d'argument n'existe plus. »

Une libération de la parole qui permet d'envisager une dépolématisation de la parole politique ? La professeure l'espère. « C'est ce qui permet d'avoir une vraie conversation, qui ne peut être binaire, sur Roe vs Wade ou sur les questions de genre. Mes étudiantes sont très investies dans la cause des femmes, et plusieurs d'entre elles sont clairement d'accord avec le concept de guerre contre les femmes. » La bataille est encore longue. ■

THOMAS HARMS



Denton, Texas, 28 juin 2022. Marche contre l'interdiction de l'interruption volontaire de grossesse votée par l'État. SHUTTERSTOCK/REUTERS

# « LA QUESTION DE L'ÉGALITÉ A ENFIN ÉTÉ POSÉE »

**CINÉMA** Audrey Diwan, lion d'or au festival de Venise pour *l'Événement*, splendide long métrage inspiré du livre d'Annie Ernaux, revient sur l'impact de #MeToo dans le 7<sup>e</sup> art.

**A**udrey Diwan, la réalisatrice de *l'Événement*, qui met en scène un avortement clandestin, raconte sa perception de #MeToo, dont les conséquences vont au-delà de la dénonciation des violences sexuelles.

**Comment avez-vous vécu la déferlante #MeToo ?**

Entre les problématiques croisées de nombreux milieux et les révélations du *New York Times*, j'ai ressenti la fin d'un silence, la mise en lumière de problèmes graves souvent discutés à demi-mot, parfois comme s'ils relevaient de la légende et ne devaient pas être envisagés de manière concrète, comme des infractions à la loi tout simplement. Mais, à partir du moment où on ouvre une discussion, où on pose des mots sur une situation, on peut faire évoluer un système. Je crois sincèrement à la vertu de la discussion, à la force du débat et de ce qu'ils peuvent faire changer, en dépit d'une exaspérante lenteur de la machine.

**Qu'a changé #MeToo pour les femmes cinéastes et pour toutes celles qui œuvrent dans le 7<sup>e</sup> art ?**

Avec #MeToo, on parle d'abord d'abus sexuels et, à travers eux, d'abus de pouvoir. Il a permis de se poser à voix haute la question de l'égalité entre hommes et femmes dans cette industrie. Et, dans son sillage, plus largement, de l'égalité entre tous, de l'inclusion, de la diversité. On sensibilise un milieu à la nécessité absolue d'écouter d'autres voix, d'accéder à

d'autres narrations. Qui raconte l'histoire ? Comment on nous parle du monde ? Cette pluralité, ce désir d'ouverture sont une évolution cruciale qui pourrait donner un nouveau souffle au cinéma français. Mais, attention, sur ces questions, on est encore au stade de la prise de conscience, de l'établissement d'un diagnostic. On essaie de pointer ce qui permet à un réalisateur ou une réalisatrice plutôt qu'un ou une autre de faire un film. Peut-on faciliter ces passerelles ? Comment s'y prendre ? Le problème n'est pas du tout réglé, mais je suis de nature optimiste et j'ai la sensation qu'un changement s'opère.

**Cela a notamment permis la création du collectif 50/50...**

La raison pour laquelle j'ai voulu m'y adjoindre, c'est parce que je me suis rendu compte que, moi-même, je ne me posais pas correctement certaines questions.

Il y a plein de réflexes qui sont le fruit d'une culture, d'une époque. J'ai notamment écouté des cheffes opératrices qui expliquaient leur difficulté à trouver du travail à la hauteur de leur talent. Parce que, souvent, on laissait entendre qu'elles n'étaient pas capables, physiquement même, de mener à bien tout un tournage... Et, de ce fait, ces techniciennes n'avaient pas le CV qu'elles méritaient. Mais c'est le serpent qui se mord la queue : pour répondre à ce problème, il faut que chaque réalisateur, chaque réalisatrice puisse engager des cheffes de poste qui ne l'ont pas forcément été avant. Sur mes plateaux, et avec l'aide de mes producteurs Édouard Weil et Alice Girard, cette philosophie a toujours été à l'œuvre. Dès mon premier



« Avec #MeToo, on parle d'abord d'abus sexuels et, à travers eux, d'abus de pouvoir. »

film, j'ai fait entrer dans l'équipe des gens, des femmes que je trouvais talentueux mais moins confirmés.

**Auriez-vous pu réaliser l'événement sans #MeToo ?**

On arrive au cœur de la problématique. Ce système et ce regard qui évoluent se retournent parfois contre celles qui font. On nous renvoie un message qui consiste à dire : « Vous trouvez votre place parce que vous êtes des femmes. » Ce n'est pas la qualité de l'œuvre qui est interrogée. L'accès semble limité pour des raisons liées au genre et, quand il se déverrouille, on nous soupçonne d'être là parce que notre genre nous le permet. C'est infernal. On a vu naître et se populariser le terme « female gaze ». Et c'est une très bonne chose. Mais ce female gaze ne définit pas à lui seul un regard. Le regard du réalisateur ou de la réalisatrice est complexe. Il est la somme de notre vécu, de notre histoire, de notre culture, d'une pensée politique, sociale, évidemment, du genre aussi... À partir du moment où l'on restreint ce regard à notre genre, on nous renvoie au même endroit. Je l'ai ressenti fortement après avoir reçu

le lion d'or. Chloé Zhao (lauréate l'année précédente avec *Nomadland* - NDLR) est venue me voir juste après la cérémonie et m'a dit, avec force : « Quand on te dira qu'on a choisi une femme, dis-leur de notre part à tous, membres du jury, qu'on a choisi un film. » J'ai compris plus tard qu'elle faisait allusion aux remarques qui ne manqueraient pas de fleurir, et à tous ceux qui sous-entendraient que j'avais gagné ce prix parce que j'étais une femme... Cette année, je suis retournée à Venise, dans le jury cette fois. Deux prix majeurs ont été décernés à des œuvres réalisées par des femmes. *All the Beauty and the Bloodshed*, de Laura Poitras, et *Saint Omer*, d'Alice Diop. Un journaliste a encore fait remarquer que deux femmes gagnaient des prix majeurs. À juste titre, Julianne Moore a répondu qu'il était temps maintenant de passer au sujet suivant. On ne peut pas continuer à s'étonner, tous les ans, et à chaque fois qu'une femme gagne. Le nombre d'œuvres distinguées prouve qu'il n'y a pas de complot pour mettre en lumière des réalisatrices qui ne le mériteraient pas au détriment de la qualité de leurs œuvres. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR MICHAËL MELINARD

CLAUDE HENALS/CORBIS/GETTY IMAGES

# Martine, la survivante qui aide les autres à se reconstruire

Rescapée d'une tentative de féminicide, cette mère de deux enfants a fondé Aavvif, pour protéger et accompagner les victimes de violences intrafamiliales.

**S**urvivante, c'est ainsi que se décrit cette dynamique brune au carré asymétrique. Depuis deux ans, Martine écume les festivals, les supermarchés et les établissements scolaires du sud du Finistère pour faire connaître l'Association d'accompagnement aux victimes de violences intrafamiliales (Aavvif), qu'elle a créée en 2020 avec ses deux enfants de 20 et 22 ans. « Il s'agit d'aller à la rencontre de potentielles victimes, car ce n'est pas toujours facile pour elles de trouver de l'information, à plus forte raison lorsqu'elles sont pistées par leur agresseur », explique la quinquagénaire qui connaît très bien le sujet.

En août 2011, elle a été victime d'une tentative d'assassinat par son ex-mari. « Alors que mes enfants étaient en colonie, il a fracassé la porte arrière de ma maison et m'attendait à l'intérieur, armé d'un couteau de chasse qu'il m'a mis sous la gorge avant de me rouer de coups de poing et de me violer. » Dans un réflexe de survie, Martine parvient à le désarmer en lui mordant le bras. Elle négocie avec son agresseur, ivre, qui accepte de quitter les lieux, jurant de la tuer si elle appelait la police.

## UNE PLAINTÉ POUR MENACES DE MORT

Un horrible événement qui aurait pu être évité. Déjà condamné à trois ans de prison, dont dix-huit mois ferme, pour un « viol avec violence » commis sur Martine en 2008, son ex-mari n'avait pas été incarcéré. Traquée par celui-ci, les semaines précédant la seconde agression, elle avait déposé plainte au commissariat pour menaces de mort. « Il a même dit devant son assistante sociale qu'il allait me tuer. Je vivais barricadée chez moi, mais les policiers disaient ne rien pouvoir faire tant qu'il ne passait pas à l'acte. »

Désormais, avec l'Aavvif, Martine mène des actions de sensibilisation auprès des gendarmes et des policiers. Elle insiste sur la prise en charge des personnes qui viennent de subir une agression. « Quand les gendarmes sont arrivés à la maison, j'étais en état de choc, je ne pouvais plus parler sans bégayer. Ils ont voulu m'envoyer en



En deux ans, l'association a déjà aidé 130 familles. MORGAN BISSON / HANIS LUCAS

hôpital psychiatrique. Sans l'intervention d'une amie, j'aurais été internée. Et mes enfants auraient pu être placés... J'ai constaté, à mes dépens, que les forces de police n'avaient aucune notion de ce qu'est un choc post-traumatique. »

Le lendemain, lors de son audition au commissariat, Martine apprendra l'arrestation de son bourreau, chez elle, où il était revenu dans l'intention de mettre sa menace à exécution. L'homme est immédiatement incarcéré, mais le calvaire de Martine n'est pas pour autant terminé. « Mes enfants et moi avons vécu l'enfer pendant les quatorze mois de l'instruction. » Expertise médico-légale désagréable, avocat culpabilisant, confrontation traumatisante avec

l'agresseur... autant d'écueils évitables, que Martine s'acharne désormais à contourner. « Avant de lancer l'Aavvif, j'étais allée à la rencontre de magistrats, de médecins, d'étus... pour témoigner des difficultés dont j'avais fait l'expérience et voir comment on pouvait avancer ensemble. » Une démarche qui porte ses fruits : « On a fait ouvrir une antenne de la médecine légale à Quimper pour que les victimes n'aient plus à se déplacer jusqu'à Brest », se félicite la présidente d'Aavvif.

L'association travaille en partenariat avec des psys, SOS Médecins et des avocats bienveillants formés au droit pénal, au droit familial et aux violences intrafamiliales, une triple compétence indispensable dans des

dossiers souvent complexes, sur fond de séparation, où les enfants sont souvent instrumentalisés pour conserver une emprise sur l'ex-conjoint. « Il faut que les juges et les familles entendent que, en cas d'agression, les enfants sont victimes et que l'autorité parentale de l'agresseur doit être encadrée par la justice », précise Martine. Forte de son équipe de 13 bénévoles, qui prennent les appels sur une ligne téléphonique ouverte 24 h/24, l'association a accompagné 350 personnes, soit 130 familles, en moins de deux ans. Cela va de l'aide au dépôt de plainte à la mise en sécurité des victimes grâce à des logements mis à disposition

« La police n'avait aucune notion de ce qu'est un choc post-traumatique. »

par des comités d'entreprise ou des particuliers. « Logiquement, c'est l'agresseur qui devrait quitter le domicile familial. Mais ce n'est quasiment jamais le cas ; alors, pour protéger les victimes, on les héberge temporairement dans un endroit indépendant, sûr et accueillant pour les enfants. »

## UN SUIVI NÉCESSAIRE SUR LA DURÉE

Quand une personne en détresse appelle, il s'agit parfois de lui faire comprendre la gravité de ce qu'elle subit : « La première femme que nous avons accompagnée a téléphoné pour des violences conjugales. Au final, cela s'est terminé avec une qualification de viol avec actes de barbarie, proxénétisme et violences sur enfant. » Particularité de l'Aavvif : l'accompagnement ne s'arrête pas une fois l'agresseur condamné. « Certains continuent de harceler leur ex depuis la prison. Et quand ils sortent la victime, qui n'est parfois même pas informée, vit de terribles moments d'angoisse. Elle sait qu'elle peut alors nous appeler. » Un suivi nécessaire sur la durée, tant tourner la page après une agression et parfois des années d'emprise est long, très long. Mais Martine, aujourd'hui radieuse, en témoigne : « Il y a une vie après. » ■

EUGÉNIE BARREZAT